

Mardi
12 janvier
2021
À 14h

InTerESanT : Innovation territoriale
en santé transfrontalière

Interreg

France-Wallonie-Vlaanderen



UNION EUROPÉENNE
EUROPESE UNIE

InTerESanT

Harmoniser l'accès aux
soins des populations de
la frontière franco-belge

Contacts presse :

Marie-Charlotte DANJON 07 62 52 05 44
ofbs-secretariat@ars.sante.fr

Stéphanie VINCENT 03 24 33 73 90
stephanie.vincent@assurance-maladie.fr

SOMMAIRE

1. Au cœur du projet InTerESanT : deux ans et demi pour un projet tourné vers l'avenir --- P2
2. Les axes de travail : reflet d'une coopération active en santé franco-belge----- P 3
3. Les Zones d'accès aux soins transfrontaliers (ZOAST)----- P4
4. L'OFBS, pilote du projet ----- P5
5. Les opérateurs partenaires ----- P6

Au cœur d'InTerESanT :

Un projet tourné vers l'avenir

Pour les représentants des sept organisations partenaires réunies dans le projet InTerESanT, l'attention se porte sur les Zones d'accès aux soins transfrontaliers (ZOAST) situées tout au long de la frontière franco-belge.

Les opérateurs auront deux ans et demi pour analyser l'existant et mettre en œuvre leurs actions (du 01/07/2020 au 31/12/2022.)

2

Supprimer l'effet frontière en matière de santé

Les flux de patients, la nature et le volume financier des soins sollicités dans les hôpitaux frontaliers vont être finement analysés.

L'étude de la coopération sanitaire existant à la frontière franco-belge va permettre de tendre vers une dynamisation des ZOAST : renforcer la coopération médicale transfrontalière et rétablir la cohérence des outils, pratiques et procédures sur l'ensemble des territoires concernés.

Un projet de fusion de deux à plusieurs ZOAST pourrait voir le jour à l'issue de cette harmonisation, dans le dessein de supprimer l'effet frontière en matière de santé.

Une cartographie interactive de la coopération sanitaire

Il s'agit dans le même temps d'améliorer la communication sur les ZOAST. Elaborer des outils en phase avec les évolutions de la coopération sanitaire existante sera un chantier complémentaire à mettre en œuvre.

La CPAM des Ardennes et la MGEN travaillent, dans ce cadre, à l'élaboration d'une cartographie interactive. Dédiée à l'usage des patients et des professionnels, elle sera disponible en libre accès sur le site internet dédié à InTerESanT.

Un projet tourné vers l'avenir des territoires frontaliers

InTerESanT va s'employer à harmoniser une coopération sanitaire existant depuis 2008, sur des zones définies de part et d'autre d'une frontière longue de plus de 600 kilomètres.

L'Agence régionale de santé du Grand-est, avec le soutien de l'Union nationale des mutualités socialistes (UNMS), s'est engagée à développer la réflexion dans l'idée de rendre pérennes ces partenariats déjà en œuvre.

Contacts presse :

Marie-Charlotte DANJON 07 62 52 05 44 ofbs-secretariat@ars.sante.fr

Stéphanie VINCENT 03 24 33 73 90 stephanie.vincent@assurance-maladie.fr

Les axes de travail :

A l'image de la coopération sanitaire franco-belge

Les acteurs institutionnels engagés dans InTerESanT ont en commun l'expérience des ZOAST. Celle-ci va leur permettre de se baser sur une vision concrète de la coopération sanitaire. Un objectif commun les réunit : standardiser la procédure de prise en charge médicale des patients frontaliers, quelle que soit la zone frontière concernée (Dunkerque, Mouscron, Givet ...)

Analyser l'existant

L'Alliance nationale des mutualités chrétiennes (ANMC) en collaboration avec la CPAM de Roubaix-Tourcoing, va analyser les données chiffrées (flux, volumes financiers) pour chaque espace de la coopération sanitaire franco-belge. Le rapport de cette étude constitue la base sur laquelle le projet va s'appuyer dans ses objectifs opérationnels. Il sera mis à disposition des professionnels et des usagers sur le site internet du projet.

Harmoniser l'offre de soins et les pratiques

L'Union nationale des mutualités socialistes (UNMS), avec le soutien de la MGEN, va dresser un bilan de l'offre et la demande de soins tout au long de la frontière. Les deux partenaires vont ensuite réaliser un relevé des besoins et de l'offre hospitalière. Cette étude est nécessaire avant d'envisager de nouvelles coopérations entre les plateaux médicaux existant de part et d'autre de la frontière. Au fil du projet, l'UNMS et la MGEN vont œuvrer au déploiement des solutions administratives et techniques à cette coopération sanitaire (portail administratif commun, lecteurs de cartes vitale pour les patients français, ou de carte d'identité pour les patients belges.)

Informers les patients et les professionnels de santé

A l'aide des données récoltées par l'ensemble des partenaires, la CPAM des Ardennes et la MGEN sont chargées du développement d'une carte interactive de la santé transfrontalière. Cet outil innovant sera mis à disposition de toute personne intéressée sur le site internet d'InTerESanT.

« Les soins dont j'ai besoin me sont-ils accessibles de l'autre côté de la frontière ? Quelles démarches dois-je accomplir ? » Ou « Comment orienter mon patient pour son intervention chirurgicale vers tel établissement belge ou français ? »

Sont autant de questions auxquelles cette carte permettra de trouver rapidement une réponse fiable.

InTerESanT participe à la recherche d'innovation territoriale en matière sanitaire

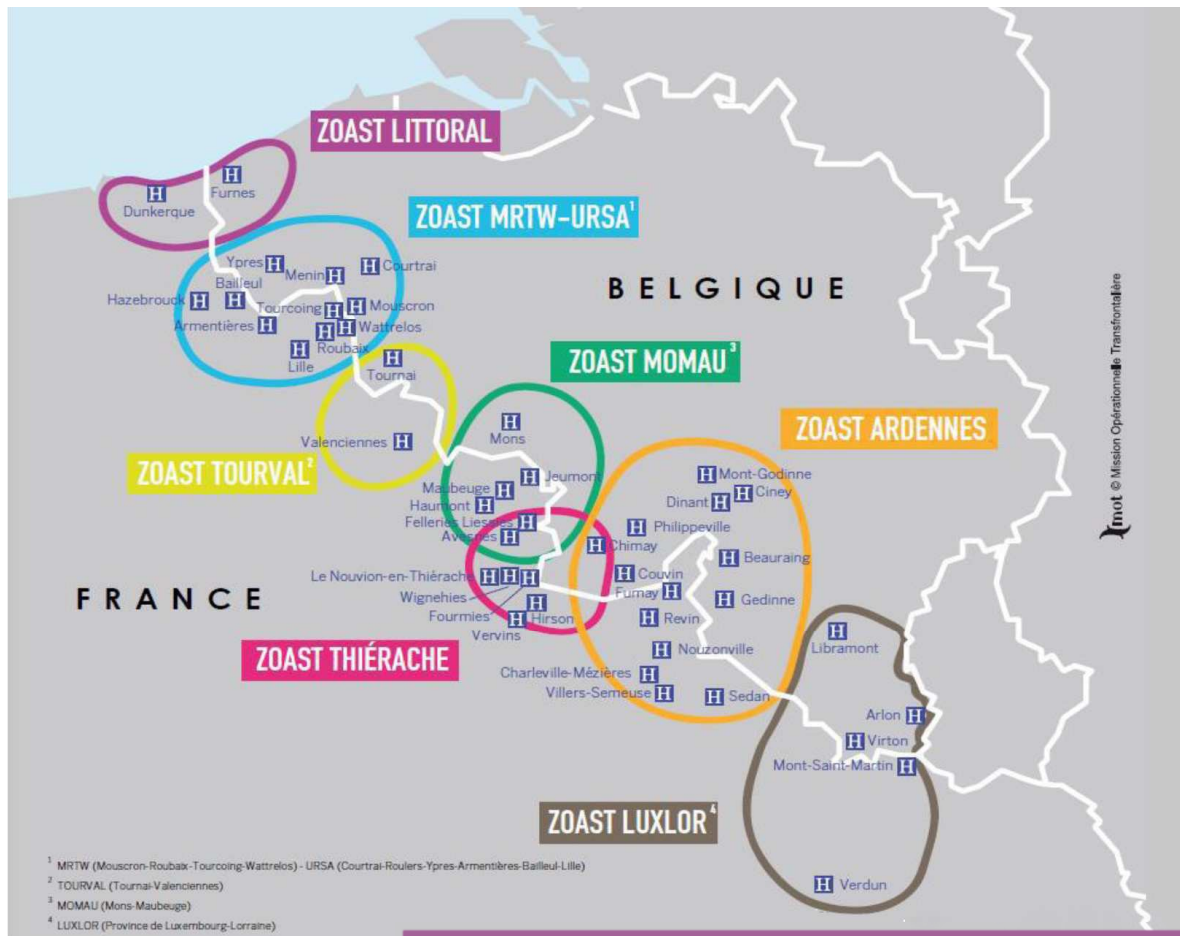
Un rapport final sera présenté à l'autorité de gestion Interreg par l'ARS Grand-Est et l'UNMS. Y sera notamment abordée l'opportunité de développer un ou des outil(s) commun(s) de santé sur au moins un territoire frontalier. Les opérateurs y exposeront leurs préconisations quant à une expérimentation sur de nouvelles zones ou à la fusion de certaines d'entre elles.

Contacts presse :

Marie-Charlotte DANJON 07 62 52 05 44 ofbs-secretariat@ars.sante.fr

Stéphanie VINCENT 03 24 33 73 90 stephanie.vincent@assurance-maladie.fr

Les zones d'accès aux soins transfrontaliers (ZOAST)



4

Les sept ZOAST permettent aux usagers de la frontière un libre accès, sans autorisation médicale préalable, aux établissements de santé identifiés.

Les conventions ZOAST facilitent l'accès aux soins des populations vivant de part et d'autre de la frontière franco-belge. Il est ainsi possible d'aller se faire soigner dans l'établissement hospitalier situé de l'autre côté de la frontière, lorsqu'il s'agit du plus proche.

L'ensemble des personnes assurées au régime obligatoire de l'assurance maladie belge ou française, peut bénéficier de ces accords. Les démarches administratives sont les mêmes que lors des soins reçus dans leur pays de résidence.

Ces conventions ont été élaborées afin de permettre une coopération sanitaire dans des zones territoriales définies. Elles sont issues de négociations entre les établissements hospitaliers et les organismes assureurs des régions frontalières. Leur origine remonte à l'accord-cadre signé en 2005 entre la France et Belgique.

Contacts presse :

Marie-Charlotte DANJON 07 62 52 05 44 ofbs-secretariat@ars.sante.fr

Stéphanie VINCENT 03 24 33 73 90 stephanie.vincent@assurance-maladie.fr



L'Observatoire franco-belge de la santé (OFBS) :

Pilote du projet InTerESanT

L'Observatoire Franco-Belge de la Santé est un groupement européen d'intérêt économique (GEIE) constitué le 23 juin 1999. Son objectif est de faciliter la coopération transfrontalière en santé en rassemblant les acteurs franco-belges de ce domaine et en mutualisant leurs moyens et connaissances.

Améliorer l'accès aux soins de qualité et de proximité pour les populations frontalières

L'OFBS a notamment, avec ses partenaires, travaillé à la mise en place des ZOAST et de projets et accords de coopérations spécifiques tout le long de la frontière, y compris entre les services d'aide médicale urgente (SMUR) des deux pays. L'Observatoire a également produit plusieurs rapports sur des populations particulières (personnes âgées, personnes handicapées) ou sur des thématiques (accès aux médicaments, droits des patients, mobilité des patients).

Plus de cinquante acteurs de la santé au sein d'une même organisation

La représentativité de l'OFBS est assurée avec sa cinquantaine de membres, tous acteurs franco-belges importants de la santé (mutualités, caisses primaires, agences régionales de santé, observatoires de la santé, hôpitaux, ordres professionnels).

Une dynamique qui s'appuie sur les programmes Interreg

Pour mener ses actions, l'OFBS s'est appuyé sur les différentes programmations d'Interreg France-Wallonie-Vlaanderen. Son expérience dans les projets Interreg n'est plus à démontrer avec des participations dans le programme Interreg III, poursuivie dans le programme Interreg IV et Interreg V (GEDIDOT, I-Said, Kidshearts, HIS2R, etc.)

Plus d'informations sur <https://www.ofbs.org/>



Les travaux de l'OFBS couvrent toute la frontière franco-belge, soit cinq départements français (dans les Hauts-de-France et le Grand-Est) et quatre provinces belges (en Wallonie et en Flandre).

Contacts presse :

Marie-Charlotte DANJON 07 62 52 05 44 ofbs-secretariat@ars.sante.fr

Stéphanie VINCENT 03 24 33 73 90 stephanie.vincent@assurance-maladie.fr

Les opérateurs du projet

L'opérateur chef de file :



- **L'Observatoire Franco-Belge de la Santé** (voir page 5)

Les opérateurs partenaires :



- **L'Union Nationale des Mutualités Socialistes (UNMS)**

L'Union Nationale des Mutualités Socialistes est une mutualité au sens belge du terme, qui dans un esprit de prévoyance, d'assistance et de solidarité a pour but de promouvoir le bien-être physique, social et psychique de ses membres.

Acteur incontournable de l'Assurance Maladie Invalidité, l'UNMS regroupe des mutualités régionales présentes sur tout le territoire belge. Ce réseau constitue un relais au niveau local pour des actions d'information et de sensibilisation.



- **MGEN**

MGEN est un acteur majeur de la protection sociale en France qui gère le régime obligatoire d'assurance maladie de 4 millions de fonctionnaires et de contractuels. MGEN propose également une complémentaire santé individuelle ouverte à tous les publics, ainsi que des contrats collectifs santé et prévoyance pour les entreprises et les associations. Acteur global de santé, MGEN met à la disposition de la population une offre de soins diversifiée et ouverte à tous à travers ses 56 services de soins et d'accompagnement (établissements sanitaires et médico-sociaux, centres médicaux et dentaires).



- **La CPAM des Ardennes**

La CPAM des Ardennes gère la protection sociale de plus de 230 000 bénéficiaires. De par la situation géographique et le contexte sanitaire du département, la CPAM des Ardennes s'investit fortement, depuis l'accord cadre franco-belge de 2005, dans l'amélioration des conditions d'accès aux soins des frontaliers.

Avec son Centre d'examen de santé, elle met également en œuvre des actions de prévention à destination des populations de part et d'autre de la frontière dans le cadre des programmes INTERREG, en partenariat avec les acteurs de la santé français et belges.

Contacts presse :

Marie-Charlotte DANJON 07 62 52 05 44 ofbs-secretariat@ars.sante.fr

Stéphanie VINCENT 03 24 33 73 90 stephanie.vincent@assurance-maladie.fr



➤ **L'Alliance Nationale des Mutualités chrétiennes**

Avec plus de 4.500.000 de membres, la Mutualité chrétienne (ANMC) est la première mutualité de Belgique, qui se bat pour des soins de qualité et abordables pour tous.



➤ **La CPAM de ROUBAIX-TOURCOING**

La CPAM Roubaix-Tourcoing est un acteur important dans le transfrontalier. Depuis 15 ans elle a apporté des avancées majeures en matière d'accès aux soins des populations de part et d'autre de la frontière. Forte de relever de nouveaux défis en terme d'accompagnement, de prévention et de simplification administrative, la CPAM de Roubaix Tourcoing travaille de concert avec la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, les équipes d'Interreg, les établissements hospitaliers en France et en Belgique ainsi qu'avec l'OFBS afin de faire évoluer l'efficacité des systèmes de santé Franco Belge. Cette synergie des acteurs doit permettre également l'émergence de nouvelles coopérations et une harmonisation de l'accès aux soins des populations pour l'ensemble des ZOAST.



➤ **L'ARS Grand Est**

L'Agence Régionale de Santé Grand Est pilote la santé publique et régule l'offre de soins sur sa région.

Comme toutes les agences régionales de santé, l'ARS Grand Est permet de mettre en synergie tous les acteurs des territoires, de développer une vision globale de la santé et de décloisonner les parcours de santé, tout en assurant qualité, efficacité et sécurité de la prise en charge et de l'accompagnement dans le système de santé. Elles sont l'interlocuteur unique de tous les acteurs de santé en région.

L'ARS Grand Est se compose d'un siège multi-site situé à Nancy, Châlons-en-Champagne et Strasbourg ainsi que de dix délégations territoriales.

L'ARS Grand Est est particulièrement impliquée dans les stratégies et les actions de coopération transfrontalière en santé, la région compte en effet quatre pays transfrontaliers.

<https://www.grand-est.ars.sante.fr/>

AVEC LE SOUTIEN DU FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Contacts presse :

Marie-Charlotte DANJON 07 62 52 05 44 ofbs-secretariat@ars.sante.fr

Stéphanie VINCENT 03 24 33 73 90 stephanie.vincent@assurance-maladie.fr